

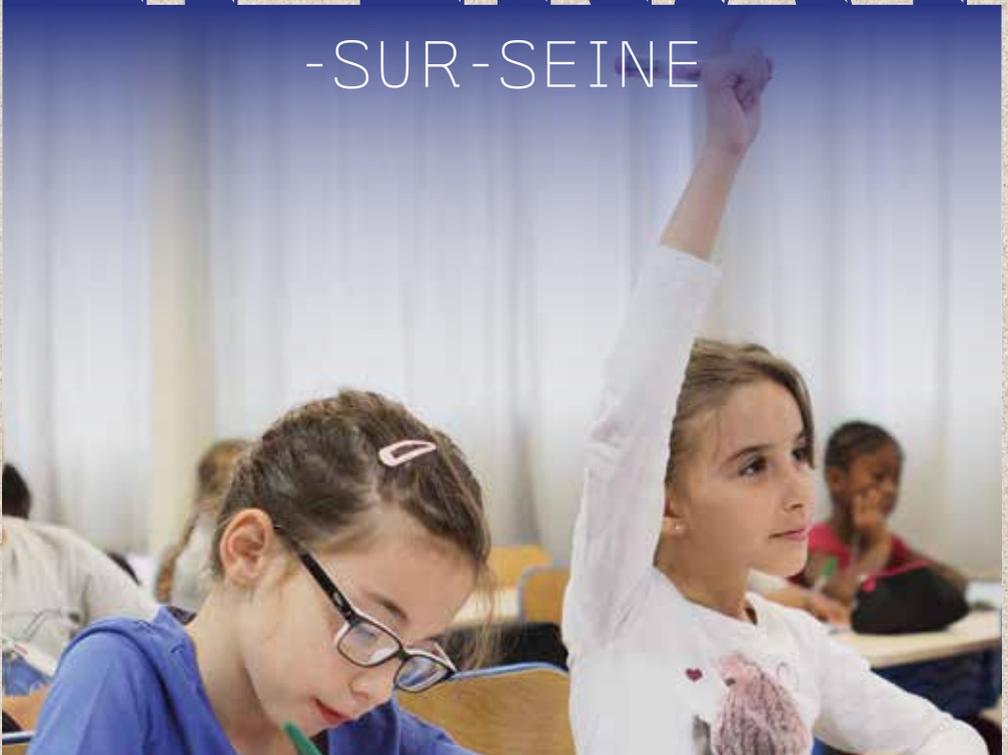
2018 - 2019

# Guide de la rentrée



# EPI NAY

-SUR-SEINE



# Sommaire

## 01

### Inscription Scolaire

- P.5 En maternelle  
En élémentaire

## 02

### Horaires

- P.7 Scolaires  
Périscolaires

## 03

### Pendant l'école

- P.9 L'école numérique
- P.10 Les activités pendant le temps scolaire
- P.12 La pause de midi

## 04

### Avant et après l'école

- P.15 L'accueil du matin et du soir  
Le Conseil Municipal des Enfants
- P.16 Les « plus » pédagogiques
- P.18 Les centres de loisirs
- P.20 Les « Animations Tous Azimuts »  
Les centres de vacances
- P.21 Les activités sportives
- P.24 Les activités culturelles

## 05

### Informations pratiques

- P.27 La Caisse des écoles  
Le calcul du quotient familial
- P.28 Les modalités de facturation  
Les tarifs des prestations  
pour l'année scolaire 2018/2019
- P.30 La liste des écoles d'Épinay-sur-Seine
- P.31 Le calendrier des vacances  
scolaires 2018/2019

# Édits



*Hervé Chevreau*

Maire d'Épinay-sur-Seine  
Conseiller départemental  
de la Seine-Saint-Denis



*Daniel Le Dansis*

Adjoint au maire chargé  
des Affaires scolaires

Lundi 3 septembre, ce sont près de 7 000 élèves spinassiens qui ont repris le chemin des écoles maternelles et élémentaires. Leur épanouissement au sein des établissements scolaires, comme dans les structures périscolaires, est l'une de nos priorités. Depuis toujours, nous avons souhaité nous engager fortement dans l'éducation en offrant aux jeunes Spinassiens des écoles et des moyens de qualité, indispensables à leur réussite.

Aux côtés des équipes enseignantes et des parents, les agents de la Ville sont chaque jour mobilisés pour organiser la vie dans les écoles. De l'accueil du matin à celui du soir, en passant par la restauration scolaire et les activités avant, pendant et après la classe, nous proposons de nombreux services en prenant en compte au mieux les intérêts de l'enfant et les contraintes des familles. Dans ce guide, vous trouverez toutes les informations utiles sur le fonctionnement des écoles et les activités auxquelles les enfants peuvent participer.

Ainsi, année après année, nous continuons de construire à Épinay-sur-Seine l'école de la réussite où chaque enfant a accès à l'excellence. C'est l'ambition de notre équipe municipale, c'est ce que nous devons à tous les jeunes Spinassiens.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente rentrée scolaire.

## EN MATERNELLE

Légalement, l'inscription à l'école maternelle n'est pas obligatoire, mais elle est systématiquement recensée par le service Écoles et loisirs. L'affectation de votre enfant au sein d'une école se fera en fonction de votre adresse et de la capacité d'accueil de l'établissement. En ce qui concerne les dates d'inscription, elles vous seront communiquées par voie d'affichage, dans le magazine municipal ainsi que sur le site de la ville [www.epinay-sur-seine.fr](http://www.epinay-sur-seine.fr).

## EN ÉLÉMENTAIRE



À l'issue de la grande section de maternelle, l'inscription de l'enfant à l'école élémentaire se fait automatiquement. Elle est obligatoire pour chaque enfant âgé de 6 ans au 31 décembre de l'année en cours.

**Attention** Les enfants dont la scolarité est en cours en maternelle ou en élémentaire ne sont pas concernés par cette procédure.

Les inscriptions en maternelle et/ou en élémentaire doivent être effectuées par les parents auprès du service Écoles et loisirs au 1, rue Mulot ou à la mairie annexe d'Orgemont (place d'Oberursel) ou sur le Portail famille : [www.famille.epinay-sur-seine.fr](http://www.famille.epinay-sur-seine.fr).

### PIÈCES À FOURNIR

- **Livret de famille** ou acte de naissance
- **Justificatif de domicile** de moins de trois mois (quittance de loyer, taxe foncière...)
- **Carnet de santé** avec vaccins à jour (DT Polio - 3 premières injections, 1<sup>er</sup> rappel à 6 ans, 2<sup>e</sup> rappel entre 11 et 13 ans)
- **Dans le cas d'un hébergement**, il faut présenter une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, une pièce d'identité de l'hébergeant à l'adresse actuelle, un justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de trois mois et un document émanant d'une administration ou d'un employeur au nom de l'hébergé comportant l'adresse de l'hébergeant.

**En cas de pièces manquantes**, le service Écoles et loisirs ne pourra pas procéder à l'inscription.

**Service Écoles et loisirs**  
☎ 01 49 71 99 30

**Mairie annexe d'Orgemont**  
☎ 01 49 71 99 12

# 02 Horaires

## HORAIRES SCOLAIRES

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi**

De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

## HORAIRES PÉRISCOLAIRES

- **L'accueil du matin** en maternelle et en élémentaire  
De 7 h 30 à 8 h 20
- **L'accueil du soir** en maternelle  
De 16 h 30 à 19 h - Départ possible à partir de 17 h
- **L'étude dirigée** en élémentaire  
De 16 h 30 à 18 h
- **L'animation après l'étude** en élémentaire  
De 18 h à 19 h
- **L'École Municipale du Sport**  
De 16 h 30 à 19 h

- **L'accompagnement à la scolarité dans les centres socioculturels**  
De 16 h 30 à 18 h
- **Le Conservatoire de Musique et de Danse**  
De 17 h à 21 h 30  
Le samedi de 9 h à 14 h

**Attention** Les accueils périscolaires se déroulent à partir de 7 h 30 avant la classe et jusqu'à 19 h après la classe (*lire p. 15*).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>7 h 30</b> <b>8 h 20</b>	Centres de loisirs				
<b>8 h 30</b> <b>11 h 30</b>	Classe			Classe	
<b>11 h 30</b> <b>13 h 30</b>	Pause déjeuner		Centres de loisirs ou EMS ou autre activité	Pause déjeuner	
<b>13 h 30</b> <b>16 h 30</b>	Classe		périscolaire ou associative	Classe	
<b>16 h 30*</b> <b>18 h</b>	* Possibilité d'étude dirigée en élémentaire			* Possibilité d'étude dirigée en élémentaire	
<b>18 h</b> <b>19 h</b>	Centres de loisirs			Centres de loisirs	

**P.7** Scolaires  
Périscolaires

# 03

## Pendant l'école

### L'ÉCOLE NUMÉRIQUE

À la pointe des nouvelles technologies, la Ville d'Épinay-sur-Seine a équipé plus de 200 classes élémentaires d'un **Tableau Numérique Interactif (TNI)** accompagné d'un support informatique (ordinateur, connexion haut débit, logiciels...).

Ce projet ambitieux, piloté en partenariat avec l'Éducation nationale, se poursuit avec la mise en place de **tablettes numériques** dans les écoles élémentaires via des appels à projet.

Destinés aux élèves et aux enseignants, ces nouveaux outils développent la pédagogie adaptée à l'ère du XXI<sup>e</sup> siècle et visent à favoriser la réussite de tous les écoliers.



- P.9** L'école numérique
- P.10** Les activités pendant le temps scolaire
- P.12** La pause de midi

## LES ACTIVITÉS PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

Pendant le temps scolaire, la Ville d'Épinay-sur-Seine propose aux enseignants, en partenariat avec l'Éducation nationale, différentes activités : sensibilisation à l'environnement, animations culturelles, classes de découverte...

### Projet nature

Chaque année, une quinzaine de classes maternelles et élémentaires travaille, par l'expérimentation scientifique, autour des énergies, des déchets, de l'eau ou encore de la faune et de la flore afin de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux.

**Renseignements** au 01 49 71 99 89



### Les arts visuels

Ces projets artistiques et culturels, encadrés par des artistes professionnels, proposent aux élèves de découvrir un univers artistique et de développer leur créativité.

**Renseignements** au 01 49 71 98 39



### Le cinéma

Cité des industries du cinéma, Épinay-sur-Seine éveille le jeune public au 7<sup>e</sup> art en organisant toute l'année des séances scolaires pour les crèches, les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et les lycées.

**Renseignements** au 01 49 71 98 39

### Le théâtre et la danse

La Maison du Théâtre et de la Danse propose gratuitement, tout au long de l'année, de la petite section de maternelle au CM2, des ateliers de théâtre et de danse dirigés par des artistes. Des parcours culturels sont également proposés aux collèges et aux lycées.

**Renseignements** au 01 48 26 45 00



### La lecture

Les médiathèques organisent toute l'année des manifestations en partenariat avec les écoles : des visites-découverte autour de la lecture, des ateliers ludiques ou thématiques autour d'une exposition ou d'un projet, des rencontres avec des auteurs ou des illustrateurs, des projections de films, des spectacles de contes (Festival Histoires communes), des ateliers numériques...

#### Médiathèques :

- **Colette** : 49, rue de Paris ☎ 01 71 86 35 00
- **Jules Vallès** : 75, avenue de la Marne ☎ 01 71 86 38 91
- **Albert Camus** : 11, rue Félix Merlin ☎ 01 71 86 36 40

### La sensibilisation à la musique et à la danse

Les professeurs du Conservatoire de Musique et de Danse participent à l'enrichissement de l'univers pédagogique des enfants de la grande section de maternelle au CM2. Les élèves de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> du collège Jean Vigo peuvent intégrer la classe « option musique » et les lycéens préparer l'option « musique au Bac ».

**Renseignements** au 01 48 26 89 52

### Les classes de découverte

Financées par la Ville avec une participation des familles, calculée sur la base du quotient familial (*lire p. 27*), les classes de découverte se déroulent soit à Meyronnes (Alpes-de-Haute-Provence), en classe de neige, soit à Pleubian (Côtes-d'Armor), en classe de mer.

**Renseignements** au 01 49 71 99 30



## LA PAUSE DE MIDI

### La restauration scolaire

La santé des enfants et leur alimentation sont primordiales. C'est pourquoi la Ville d'Épinay-sur-Seine choisit avec le plus grand soin ses fournisseurs et utilise des techniques de pointe en matière alimentaire. Les plats sont préparés dans nos cuisines, titulaires d'un agrément européen décerné par la DDPP (Direction Départementale de la Protection de la Population) dans le respect des règles d'hygiène.

En 2017, la Cuisine centrale a consacré **88 % de sa dépense alimentaire scolaire aux produits « bio ou durables »** (33 % bio et 55 % durable). L'objectif d'ici 2021 est d'atteindre 50 % de bio, 50 % de durable (produits labellisés respectueux de l'environnement) et de développer l'achat de produits bio en Île-de-France.

Enfin, à partir de septembre 2018, le groupe de travail sur **la réduction du gaspillage alimentaire** va mettre en place les premières actions.



### En cas d'allergies alimentaires

Les parents ou responsables légaux de l'enfant doivent obligatoirement s'adresser au médecin scolaire qui établira **un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**. En accord avec les justificatifs et certificats médicaux initiaux délivrés par un allergologue, un protocole sera mis en place pour prévoir les médications, contre-indications, précautions et préconisations pour l'accueil des enfants concernés. Les PAI sont valables un an. Les familles doivent donc renouveler leur demande auprès du médecin scolaire au moins 1 mois avant la fin du PAI.

### Les animations

Chaque midi, avant ou après le déjeuner, les écoliers qui mangent à la cantine se voient proposer **différentes activités** par des animateurs. Jeux de société, activités en plein air, spectacles... leur permettent de se détendre. De plus, toute l'année, des **actions de sensibilisation** sont organisées par la Cuisine centrale pour initier vos enfants, dès le plus jeune âge, à la notion d'équilibre alimentaire. Ainsi par exemple, une semaine par an, l'initiative « Cinq jours du goût » éveille leurs papilles en privilégiant les produits bio.

Enfin, à la demande des enseignants, la visite de la Cuisine centrale de la Ville est possible pour les classes avec, au menu, la découverte des coulisses de la restauration.



# 04

## Avant et après l'école

**P.15** L'accueil du matin et du soir

Le Conseil Municipal des Enfants

**P.16** Les « plus » pédagogiques

**P.18** Les centres de loisirs

**P.20** Les « Animations Tous Azimuts »

Les centres de vacances

**P.21** Les activités sportives

**P.24** Les activités culturelles

## L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Afin d'aider les parents à concilier leur vie professionnelle et leur vie de famille, la Ville accueille les enfants dans les centres de loisirs avant et après l'école. Ce service est disponible le matin de 7 h 30 à 8 h 20 et le soir de 16 h 30 à 19 h en maternelle et de 18 h à 19 h en élémentaire. Réservé aux enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire, il propose de nombreuses activités ludiques et éducatives. L'inscription préalable auprès du service Écoles et loisirs ou sur le Portail famille ([www.famille.epinay-sur-seine.fr](http://www.famille.epinay-sur-seine.fr)) est obligatoire.

### Horaires des centres de loisirs

#### • Maternel :

De 7 h 30 à 8 h 20 le matin  
De 16 h 30 à 19 h le soir

#### • Élémentaire :

De 7 h 30 à 8 h 20 le matin  
De 18 h à 19 h le soir (après l'étude)

### Service Écoles et loisirs

- Mairie annexe  
1, rue Mulot ☎ 01 49 71 99 30
- Mairie annexe d'Orgemont  
place d'Oberursel ☎ 01 49 71 99 12

## LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Il rassemble **64 élus, élèves en CM1 et CM2**. Leur rôle : créer, développer et mettre en œuvre des projets. Porte-parole des écoliers spinassiens, les membres du CME sont élus en début d'année scolaire, suite à une campagne électorale. Lors des réunions, qui ont lieu un mercredi sur deux à l'école Georges Martin, les enfants réalisent trois projets par an sur différents thèmes. Ils sont accompagnés d'une coordinatrice et de trois animateurs.

### Conseil Municipal des Enfants

3, rue Mulot ☎ 01 49 71 98 90



## LES « PLUS » PÉDAGOGIQUES



### L'animation après l'étude

Ouverte de 18 h à 19 h, elle est uniquement réservée aux enfants des écoles élémentaires inscrits à l'étude dirigée. L'inscription préalable auprès du service Écoles et loisirs ou sur le Portail famille ([www.famille.epinay-sur-seine.fr](http://www.famille.epinay-sur-seine.fr)) est obligatoire.



### L'accompagnement à la scolarité

L'accompagnement à la scolarité est envisageable, en complément des actions menées par l'école et la famille, pour les élèves des écoles élémentaires et des collèges qui rencontrent des difficultés scolaires. Les centres socioculturels accueillent les enfants inscrits, sur proposition de leur enseignant, par petits groupes de quinze, quatre heures par semaine.

**Renseignements** auprès du centre socioculturel de votre quartier (*lire p. 20*)

### L'étude dirigée

Après la classe, de 16 h 30 à 18 h, des enseignants dispensent l'étude dirigée dans chaque école élémentaire. Les élèves peuvent ainsi commencer leur travail scolaire en se concentrant sur les leçons incomprises.

#### Service Écoles et loisirs

- Mairie annexe  
1, rue Mulot ☎ 01 49 71 99 30
- Mairie annexe d'Orgemont  
place d'Oberursel ☎ 01 49 71 99 12

## La Réussite éducative

Votre enfant est âgé de 2 à 16 ans et vous rencontrez des difficultés ? L'équipe du Programme de Réussite éducative (une coordinatrice, une assistante sociale, un éducateur spécialisé et une psychologue) peut vous épauler en tant que parents et vous aider à mettre en place des réponses adaptées dans plusieurs domaines (relations familiales, scolarité, santé...). Ce dispositif offre un accompagnement individualisé en fonction des problématiques rencontrées par les familles en lien avec les professionnels de l'Éducation nationale et du secteur médicosocial.

#### Service Réussite éducative

1, rue Mulot ☎ 01 49 71 98 68

## Les stages de révisions

À chaque période de petites vacances scolaires, la Ville propose un stage de révisions ouvert à tous les élèves du CP au CM2 sur inscription sans condition de niveau. Encadrés par des enseignants volontaires et regroupés par niveau (CP/CE1, CE1/CE2, CM1/CM2), les jeunes Spinassiens peuvent réviser ou approfondir leurs connaissances en français et en mathématiques, apprendre à mieux s'organiser et acquérir plus d'autonomie.

#### Service Réussite éducative

1, rue Mulot ☎ 01 49 71 99 30



## LES CENTRES DE LOISIRS

**Les centres de loisirs remplissent deux missions : assurer aux familles la garde de leurs enfants et contribuer à leur socialisation et à leur épanouissement. Des projets pédagogiques et des activités sont mis en place par les équipes d'animateurs, en fonction de l'âge et des besoins de chaque enfant.**

### Les centres de loisirs maternels

#### Accueil :

Ils accueillent les enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans :

- de 7 h 30 à 8 h 20 le matin avant l'école ;
- de 16 h 30 à 19 h le soir après l'école ;

- le mercredi :
  - de 7 h 30 à 19 h toute la journée ;
  - de 7 h 30 à 13 h 30 le matin avec repas ;
  - de 12 h à 19 h l'après-midi avec repas.



Le mercredi, les enfants doivent être déposés entre 7 h 30 et 9 h. Le soir, ils doivent être récupérés entre 17 h et 19 h.

Pour le mercredi en demi-journée, les enfants doivent être inscrits :

- soit via le Portail famille ([www.famille.epinay-sur-seine.fr](http://www.famille.epinay-sur-seine.fr)) au plus tard le dimanche précédant le mercredi concerné ;
- soit directement auprès du centre de loisirs maternel au plus tard le vendredi précédant le mercredi concerné ;

- de 7 h 30 à 19 h pendant les vacances scolaires.

#### Les mercredis et les vacances scolaires :

La journée est ponctuée par le déjeuner, la sieste ainsi que le goûter (sur place). Au programme : des activités manuelles (peinture, dessin...), de découverte (sorties, cinéma, camping, pique-nique...), d'expression (chant, danse...), sportives et de plein air.

Durant les vacances scolaires, des regroupements sont organisés par quartier.

**Renseignements** au 01 49 71 98 21

## Les centres de loisirs élémentaires

#### Accueil :

Ils accueillent les enfants âgés de 6 ans à 16 ans :

- le mercredi :
  - de 7 h 30 à 19 h toute la journée ;
  - de 7 h 30 à 12 h sans repas ;
  - de 7 h 30 à 13 h 30 le matin avec repas ;
  - de 12 h à 19 h l'après-midi avec repas ;
  - de 13 h 30 à 19 h sans repas.
- de 7 h 30 à 19 h pendant les vacances scolaires.

Les enfants inscrits peuvent fréquenter l'École Municipale du Sport (EMS) le mercredi matin et les centres de loisirs l'après-midi ou le contraire (les repas sont pris en centre de loisirs).

Les enfants de Jean Jaurès, Lacépède et Jean-Jacques Rousseau fréquentant l'EMS l'après-midi, peuvent être ramenés au centre de loisirs.



#### Les mercredis et les vacances scolaires :

De nombreuses activités sont proposées : sports (piscine, sports collectifs, patinoire...), ateliers (mini-ferme, jardinage...), activités manuelles (peinture, sculpture...) et d'expression (danse, théâtre, expression corporelle...), loisirs de plein air (jeux en forêt, balade à vélo...) et sorties (musées, bases de loisirs, théâtre...).

#### Service Écoles et loisirs

- Mairie annexe  
1, rue Mulot ☎ 01 49 71 99 30
- Mairie annexe d'Orgemont  
place d'Oberursel ☎ 01 49 71 99 12

Centres de loisirs	Adresses d'accueil	Accueil	Départ
<b>Jean-Jacques Rousseau</b> ☎ 01 48 41 33 33	square de Cherbourg	7 h 30 à 9 h	17 h 30 à 19 h
	École Victor Hugo rue Victor Hugo	8 h à 8 h 45	17 h à 17 h 45
<b>Jean Jaurès</b> ☎ 01 48 26 85 18	École Jean Jaurès 11, rue de la Justice	7 h 30 à 9 h	17 h 30 à 19 h
	École Pasteur av. de la République	8 h à 8 h 45	17 h à 17 h 45
<b>Lacépède</b> ☎ 01 48 21 75 74	École Lacépède 5, rue de la Chevrette	7 h 30 à 9 h	17 h 30 à 19 h

#### Trajets en car :

De l'école Victor Hugo → au centre de loisirs Jean-Jacques Rousseau.

De l'école Pasteur → au centre de loisirs Jean Jaurès.

## LES « ANIMATIONS TOUS AZIMUTS »

Tous les après-midi, le mercredi et pendant les vacances scolaires, les jeunes âgés de 6 à 14 ans sont accueillis au sein des centres socioculturels. Les activités proposées sont complémentaires aux dispositifs d'accompagnement à la scolarité et d'animation collective pour les familles. Ponctuellement, et en fonction de chaque centre, l'accueil peut s'effectuer sur une journée entière durant les vacances. Afin de compléter cet accueil, des stages et des séjours de courte durée à l'extérieur des centres sont organisés.

### Les projets pédagogiques sont articulés autour :

- d'activités ludiques et sportives
- de sorties et mini-séjours
- d'ateliers d'éveil aux activités artistiques et scientifiques
- de rencontres avec les parents.

## LES CENTRES DE VACANCES

Trois types de séjours sont proposés par la Ville pour les enfants âgés de 4 à 17 ans :

- les séjours en centres de vacances à la campagne, à la mer ou à la montagne (Le Pradet, Pleubian, Meyronnes...)

proposant des animations et des activités variées : voile, natation, excursions, kayak, catamaran, vélo, équitation...

- les séjours UCPA permettant aux 15/17 ans de choisir parmi une dizaine de destinations à la mer et à la montagne
- les séjours pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans proposés par la direction de la Jeunesse.

**Renseignements** au 01 49 71 99 30



**Centre socioculturel Félix Merlin**  
67, rue Félix Merlin ☎ 01 48 41 96 39

**Annexe du centre socioculturel Félix Merlin**  
28, route d'Argenteuil ☎ 01 48 41 26 03

**Centre socioculturel des Écondeaux**  
4, avenue Léon Blum ☎ 01 48 26 50 11

**Centre socioculturel La Maison du Centre**  
allée Aimé Césaire ☎ 01 48 26 10 21

**Espace Nelson Mandela**  
64, avenue de la marne ☎ 01 49 71 99 35

## LES ACTIVITÉS SPORTIVES

### L'École Municipale du Sport

Destinée à l'ensemble des enfants inscrits en élémentaire, l'École Municipale du Sport (EMS) propose **19 activités différentes**.

Elle accueille les enfants quatre demi-journées par semaine :

- lundi et vendredi de 16 h 30 à 19 h ;
- mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Les tarifs font l'objet de forfaits mensuels (facturation intégrale : un mois est facturé à partir d'une présence).

Les inscriptions à l'EMS commencent dès la mi-juin pour la rentrée scolaire suivante. Il n'y a pas de reconduction tacite. Au cours des activités, les enfants sont pris en charge par des éducateurs sportifs. Une plaquette d'information et d'inscription est disponible dans les bureaux de l'EMS, au service Écoles et loisirs, à l'Hôtel de Ville et à la mairie annexe d'Orgemont.



### L'inscription se fait en deux temps :

1. Calcul du quotient familial  
**Sur le Portail famille**  
[www.famille.epinay-sur-seine.fr](http://www.famille.epinay-sur-seine.fr)  
**Service Écoles et loisirs**  
Mairie annexe - 1, rue Mulot  
☎ 01 49 71 99 30  
Mairie annexe d'Orgemont -  
place d'Oberursel  
☎ 01 49 71 99 12
2. Dépôt de la fiche d'inscription  
**Au secrétariat de l'EMS** avec un certificat médical et une photo de l'enfant.  
L'inscription dans l'activité choisie est définitive lors de la remise de la fiche au secrétariat (passage obligatoire).

**Rentrée de l'EMS :**  
lundi 17 septembre 2018

**École Municipale du Sport**  
6, av. de Lattre-de-Tassigny ☎ 01 49 71 32 82



## La section « sport adapté »

Pour les enfants qui fréquentent l'Institut Médico-Éducatif Chaptal (IME), l'École Municipale du Sport a mis en place la section « sport adapté ». Son but est de faciliter l'accès des enfants handicapés aux activités en leur offrant un enseignement adapté en danse thérapie. Cette initiative permet aussi de favoriser la socialisation des enfants, notamment en les faisant se rencontrer.

### École Municipale du Sport

6, av. de Lattre-de-Tassigny ☎ 01 49 71 32 82

## Le « Ticket sport »

Les associations sportives spinassiennes s'associent à l'École Municipale du Sport pour enrichir l'offre de sport-loisirs durant les vacances scolaires. Elles proposent ainsi aux Spinassiens, âgés de 8 à 16 ans, un programme alliant initiations, animations et challenges sportifs. Une compétition amicale est organisée à l'issue de chacune de ces périodes.

Gratuit et sans inscription préalable, le « Ticket sport » offre aux jeunes Spinassiens la possibilité de découvrir une pluralité d'activités sportives durant l'année.

### École Municipale du Sport

6, av. de Lattre-de-Tassigny ☎ 01 49 71 32 82



## Les associations sportives

De nombreuses activités physiques sont proposées par les associations sportives (Judo-Club d'Orgemont, Taekwondo-Club spinassien, Académie de Football d'Épinay-sur-Seine, Association de Gymnastique d'Orgemont...).

### Direction des sports

6, avenue de Lattre-de-Tassigny  
☎ 01 49 71 34 40

## Le Club Sportif Multisections d'Épinay-sur-Seine

De nombreuses activités physiques sont proposées aux jeunes Spinassiens par le Club Sportif Multisections d'Épinay-sur-Seine (CSME). Il y en a pour tous les goûts : arts martiaux, athlétisme, basket-ball, badminton, boxe française, cyclisme, échecs, escalade, escrime, gymnastique, muay thaï, natation, tennis, tir à l'arc, trampoline, volley-ball...

La cotisation pour chaque activité doit être réglée auprès de la section concernée.

### CSME

6, avenue de Lattre-de-Tassigny  
☎ 01 42 35 06 42  
✉ info@csme.fr 🌐 www.csme.fr



## Le pass'sports-loisirs

Délivré par la Caisse d'Allocations Familiales, le pass'sports-loisirs offre aux ayants droit (sous réserve de répondre aux conditions requises) une aide financière qui allège considérablement le coût d'une activité sportive.

Le montant du pass'sports-loisirs peut atteindre 92 € et vous est envoyé directement par la CAF.

### Service Écoles et loisirs

- Mairie annexe  
1, rue Mulot ☎ 01 49 71 99 30
- Mairie annexe d'Orgemont  
place d'Oberursel ☎ 01 49 71 99 12



## LES ACTIVITÉS CULTURELLES



### Le Conservatoire de Musique et de Danse

Le Conservatoire est une école d'enseignement en musique et en danse qui exerce sa mission pédagogique en cohérence avec les schémas d'orientation proposés par le Ministère de la Culture. Des classes d'éveil accueillent les plus jeunes dès l'âge de 4 ans.

Des cours de musique, collectifs et individuels, ainsi que des cours de danse classique, contemporaine et modern jazz sont dispensés à partir de 6 ans.

Des ateliers de Musique Assistée par Ordinateur (MAO), de jazz, de chant et de danse, ouverts à tous, sont également proposés.

#### Conservatoire de Musique et de Danse

79, avenue Jean Jaurès ☎ 01 48 26 89 52  
✉ conservatoire@epinay-sur-seine.fr  
Inscriptions sur le Portail famille ([www.famille.epinay-sur-seine.fr](http://www.famille.epinay-sur-seine.fr)) ou au secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le samedi de 9 h à 13 h.



## La Maison du Théâtre et de la Danse

Afin de réveiller l'artiste qui sommeille en chacun de vos enfants, des ateliers de pratique artistique sont proposés tous les mardis et mercredis (hors vacances scolaires) à la Maison du Théâtre et de la Danse (MTD) :

- pour les 4/6, 6/8 et 8/11 ans : danse
- pour les 4/6, 6/8, 8/11 ans, 12/15 ans, 16/20 ans et adultes : théâtre
- pour les 5/8 et 9/12 ans : théâtre-clown

En juin, pendant les Renc'arts, petits et grands présentent leurs créations dans des conditions professionnelles. Des moments forts en échange et en partage.

**Les ateliers débuteront mardi 2 octobre 2018.**

Les inscriptions auront lieu jusqu'au mercredi 17 octobre 2018 (en fonction des places disponibles).

#### Journées d'inscriptions à la MTD :

Du mardi 4 au vendredi 7 septembre 2018 à la MTD, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Samedi 8 septembre à l'Espace Lumière (pendant le Forum des associations), de 10 h 30 à 17 h 30.

#### Maison du Théâtre et de la Danse

75-81, av. de la Marne ☎ 01 48 26 45 00  
Le tarif est calculé en fonction de la durée de l'atelier hebdomadaire et du quotient familial.



# 05

## Informations pratiques

- P.27** La Caisse des écoles  
Le calcul du quotient familial
- P.28** Les modalités de facturation  
Les tarifs des prestations pour l'année scolaire 2018/2019
- P.30** La liste des écoles d'Épinay-sur-Seine
- P.31** Le calendrier des vacances scolaires 2018/2019

## LA CAISSE DES ÉCOLES

Établissement public communal, la Caisse des écoles permet aux enfants de participer aux activités proposées en fonction des ressources de leur famille.

### Ses activités

La Caisse des écoles gère la restauration scolaire, l'étude dirigée, l'animation après l'étude, les centres de loisirs maternels et élémentaires, les centres de vacances, l'École Municipale du Sport et les classes de découverte. Les activités sont facturées aux familles spinassiennes en fonction de leurs ressources.

## LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Au moment des inscriptions périscolaires ou aux activités culturelles, le service Écoles et loisirs, le Conservatoire de Musique et de Danse, la Maison du Théâtre et de la Danse ou le Pôle Musical d'Orgemont détermineront votre tranche de quotient familial sur la base de celui de la CAF et le montant que vous aurez à payer pour les activités choisies.

Pour cela, il vous faut transmettre les pièces justificatives suivantes selon votre situation :

### Si vous percevez des allocations familiales :

- une attestation de paiement de la CAF du mois en cours ;
- les trois derniers bulletins de salaire de chaque parent (ou les relevés d'indemnités de chômage, de pensions de retraite ou de toutes autres ressources perçues mensuellement).

### Si vous ne percevez pas d'allocations familiales :

- le livret de famille ;
- l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 (ou le bulletin de salaire de décembre 2016 de chaque parent) ;
- les trois derniers bulletins de salaire (ou les relevés d'indemnités de chômage, de pensions de retraite ou de toutes autres ressources perçues mensuellement) ;
- en cas d'absence de ressources, une évaluation de ressources financières établie par les services sociaux.

### Ces pièces sont à transmettre :

- **soit via le Portail famille** ([www.famille.epinay-sur-seine.fr](http://www.famille.epinay-sur-seine.fr)) ;
- **soit en vous rendant au service Écoles et loisirs** à la mairie annexe (1, rue Mulot) ou à la mairie annexe d'Orgemont (place d'Oberursel).

## LES MODALITÉS DE FACTURATION

Chaque fin de mois, une facture regroupe l'ensemble des prestations du mois pour tous les enfants d'une même famille. Elle est établie conformément aux tarifs fixés par délibération de la Caisse des écoles pour l'année scolaire en cours.

Les factures sont adressées au domicile des parents à partir du 10 du mois suivant et sont à régler jusqu'au dernier jour du mois d'émission auprès du régisseur des activités périscolaires (service Écoles et loisirs : 1, rue Mulot - 93800 Épinay-sur-Seine).

*Par exemple : la facture de septembre 2018, éditée le 10 octobre, sera à régler avant le 30 octobre 2018 ou prélevée le 6 novembre.*

**Cinq modes de paiement sont proposés aux familles :**

1. en ligne via le Portail famille ([www.famille.epinay-sur-seine.fr](http://www.famille.epinay-sur-seine.fr))
2. le numéraire
3. les chèques bancaires, à l'ordre du « Régisseur des activités scolaires et parascolaires »
4. la carte bancaire
5. le prélèvement automatique

Il est également possible de régler les prestations de :

- centres de loisirs par Chèque Emploi Service Universel (CESU) ou par chèques-vacances (ANCV)
- centres de vacances par chèques-vacances (ANCV).

Pour les séjours en centres de vacances, les aides accordées aux familles par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF 93) viennent en déduction du prix.

## LES TARIFS DES PRESTATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

QUOTIENT FAMILIAL DE RESSOURCES	CODE TARIF	REPAS SCOLAIRE AVEC OU SANS ALLERGIE (Forf. journalier)	FORFAIT MENSUEL		CLE / CLM*		CLE	CLM	EMS** (Forf.mensuel)
			ÉTUDE DIRIGÉE (Forf.mensuel)	FORFAIT SOIR étude + anim. après étude (Forf.mensuel)	Matin (Forf.mensuel)	Mercredi Vacances (Tarif journalier)	Mercredi 1/2 journée sans repas	Soir (Forf.mensuel)	
0 à 229 €	1	1,26 €	21,19 €	40,36 €	10,09 €	4,02 €	2,40 €	16,34 €	8,75 €
230 à 339 €	2	1,87 €	22,70 €	43,39 €	10,34 €	5,45 €	2,54 €	24,36 €	9,13 €
340 à 439 €	3	2,52 €	24,72 €	45,50 €	10,59 €	6,83 €	2,86 €	31,88 €	10,25 €
440 à 544 €	4	3,15 €	26,23 €	47,63 €	10,85 €	8,16 €	3,16 €	36,97 €	11,25 €
545 à 654 €	5	3,45 €	28,25 €	50,89 €	11,10 €	9,01 €	3,52 €	42,06 €	13,31 €
655 à 804 €	6	3,80 €	30,27 €	54,42 €	11,35 €	10,25 €	4,00 €	47,04 €	15,80 €
805 à 999 €	7	4,04 €	32,29 €	57,18 €	11,60 €	11,10 €	4,43 €	51,50 €	18,58 €
1 000 à 1 244 €	8	4,29 €	35,32 €	60,93 €	11,86 €	12,18 €	4,90 €	57,17 €	22,26 €
1 245 à 1 579 €	9	4,54 €	37,33 €	64,23 €	12,11 €	13,19 €	5,45 €	63,13 €	26,29 €
1 580 et plus	10	5,27 €	39,86 €	70,28 €	12,36 €	14,97 €	6,22 €	72,69 €	31,94 €
Hors commune travaillant à Épinay		5,27 €	39,86 €	70,28 €	12,36 €	14,97 €	6,22 €	72,69 €	31,94 €
Hors commune		6,54 €	45,47 €	79,82 €	19,45 €	24,73 €	12,18 €	135,15 €	44,88 €
Présence occasionnelle			5,37 €	10,17 €	4,87 €			8,07 €	

Pénalités de retard pour les centres de loisirs maternels et élémentaires et l'École Municipale du Sport : 10 € par heure entamée

\* Centre de loisirs élémentaire / Centre de loisirs maternel

\*\* École Municipale du Sport



## LA LISTE DES ÉCOLES D'ÉPINAY-SUR-SEINE

MATERNELLE	DIRECTION	ADRESSE	TÉLÉPHONE
<b>A. Dumas</b>	Stéphanie SERROUL	Rue de Dijon	01 48 41 70 75
<b>A. France</b>	Marie-Noëlle BOUCAUX	Rue de Strasbourg	01 48 41 49 93
<b>Gros Buisson</b>	Sébrine MORISSE	Rue d'Armentières	01 48 41 70 00
<b>V. Hugo</b>	Karine DURAND	17, rue Victor Hugo	01 48 41 77 02
<b>J. Jaurès Nord</b>	Martine ABELA	13, rue de la Justice	01 48 26 86 70
<b>J. Jaurès Sud</b>	Manuela CYPRIEN	7, rue de la Justice	01 48 21 58 93
<b>M. Jobert</b>	Sophie SALLIO	142, av. de la République	01 55 99 02 07
<b>Lacépède</b>	Cécile FRENAUD	3, rue de la Chevrette	01 48 26 46 78
<b>La Venelle</b>	Thomas CARLIER	5, chemin des Anciens Prés	01 58 34 90 50
<b>Les Écondeaux</b>	Évelyne SAVARD	2, rue des Saules	01 48 22 77 28
<b>L. Pasteur</b>	Isabelle COURTOIS	136, av. de la République	01 48 21 41 08
<b>J. Renoir</b>	Hélène LEMAITRE	3, rue du Maréchal Maison	01 48 26 47 78
<b>R. Rolland</b>	Jeannine NOYON	1, rue Romain Rolland	01 48 26 89 02
<b>J.-J. Rousseau</b>	Claire MUNOZ	Square de Cherbourg	01 48 41 70 10
<b>V. Schœlcher</b>	Pascale DE VILLENEUVE	98, av. de Lattre-de-Tassigny	01 41 68 16 76
ÉLÉMENTAIRE			
<b>A. Dumas</b>	Malika DJEDAÏ	57, rue Félix Merlin	01 49 71 79 33
<b>A. France</b>	Françoise TOULLEC	59, rue Félix Merlin	01 48 41 70 67
<b>V. Hugo 1</b>	Isabelle LAURENT	17, rue Victor Hugo	01 48 41 52 10
<b>V. Hugo 2</b>	Christine DESMEULLES	17, rue Victor Hugo	01 48 41 61 70
<b>J. Jaurès 1</b>	Catherine TUFFERY-TOULLEC	9, rue de la Justice	01 48 26 41 98
<b>J. Jaurès 2</b>	Éric ROSSI	11, rue de la Justice	01 48 26 42 08
<b>Lacépède 1</b>	Didier GRAS	5, rue de la Chevrette	01 48 26 83 30
<b>Lacépède 2</b>	Frédérique LAUTE	5, rue de la Chevrette	01 48 26 45 98
<b>Les Écondeaux</b>	Cécile LOREL	6, rue des Saules	01 48 22 82 73
<b>G. Martin</b>	Hugues LE FLOCH	2, rue Mulot	01 49 71 98 15
<b>L. Pasteur 1</b>	Samia AZZOUIZ	5, rue Pasteur	01 48 21 41 10
<b>L. Pasteur 2</b>	Nathalie OUARI	7, rue Pasteur	01 48 21 41 09
<b>R. Rolland</b>	Jean-Michel PIEKNY	1, rue Romain Rolland	01 48 26 89 12
<b>J.-J. Rousseau 1</b>	Bruno TOSI	Square de Cherbourg	01 48 41 74 79
<b>J.-J. Rousseau 2</b>	Bruno PÉRICHON	Square de Cherbourg	01 48 41 74 74
PRIVÉE SOUS CONTRAT			
<b>Sainte-Thérèse</b>	Jocelyne LE BRIS	10, rue de la Chevrette	01 48 26 87 38
SANTÉ SCOLAIRE			
<b>Santé scolaire</b>	École maternelle Anatole France	Rue de Strasbourg	01 48 41 93 02
INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE			
<b>Circonscription d'Épinay-sur-Seine</b>	Marion MALLET-PETIOT	48-50, avenue d'Enghien	01 41 68 20 46

## LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2018/2019\*

### Rentrée scolaire

Lundi 3 septembre 2018

### Vacances de la Toussaint

Du vendredi 19 octobre 2018 au lundi 5 novembre 2018

### Vacances de Noël

Du vendredi 21 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019

### Vacances d'hiver

Du vendredi 22 février 2019 au lundi 11 mars 2019

### Vacances de printemps

Du vendredi 19 avril 2019 au lundi 6 mai 2019

### Début des vacances d'été

Vendredi 5 juillet 2019

\* Le départ des vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.



**Service Écoles et loisirs**

1, rue Mulot - 93800 Épinay-sur-Seine

☎ 01 49 71 99 30

[www.epinay-sur-seine.fr](http://www.epinay-sur-seine.fr)

**Rédaction :** Ville d'Épinay-sur-Seine

**Photos :** Ville d'Épinay-sur-Seine

**Conception graphique / Mise en page :** Luciole

**Impression :** Imprimerie RAS - Juillet 2018



Document imprimé sur Cyclus  
Offset, pages intérieures 115 g  
et couverture 4 pages 140 g,  
papier recyclé fabriqué en  
France.